

# **Club TerroT et Motos Anciennes**



Mairie de Ballancourt sur Essonne 91610

# **BALADE DES COURROIES DU SAUSSAY 16 MAI 2020**

#### BULLETIN D'ENGAGEMENT - A retourner avant le 09 Mai 2019

Je soussigné (e)	DDENOM :	Ná (a) la :
ADRESSE ·	PRENOW .	Né (e) le :
	Code posta	ll:
Tel:	Adresse ma	ail :
Membre du club de :		
ESSONNE le Samedi 16 M	lai 2020, avec le véhicule dés	souhaite participer à la sortie RROT CLUB DE BALLANCOURT sur igné ci-dessous : ANNEE :
CYLINDREE :	Solo/ Side :	
COMPAGNIE D'ASSURAN  VEHICULE A COURR  VEHICULE A CHAINE  VEHICULE MODERN	OIE	N°DE CONTRAT :

#### **PARTICIPATION FINANCIERE**

### Participation:

- Motos à courroie : Gratuit pour les pilotes, repas compris
- Motos à chaine Passagers visiteurs accompagnateurs : 35€ repas compris
- Pour les membres du Terrot Club de Ballancourt : 15€ repas compris
- Gratuit pour l'encadrement

Le rendez-vous est fixé le matin de la manifestion devant le château du Saussay à Ballancourt à 08 h 30.

Par le fait de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement détaillé en annexe et renonce à engager tout recourt à l'encontre des organisateurs pour les faits dus au déroulement de la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur (carte grise, état mécanique, code de la route, assurance, aptitude à conduire, etc....) En cas d'annulation, les frais d'inscription resteront acquis au club organisateur.

# BALADE DES COURROIES DU SAUSSAY - REGLEMENT

- I- La BALADE DES COURROIES DU SAUSSAY est organisée par le CLUB TERROT DE BALLANCOURT SUR ESSONNE.
- II- Cette balade est avant tout une occasion de se retrouver entre amoureux de la moto ancienne. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive, mais d'une promenade touristique.
  - III- Le départ sera donné à 09h30 devant le château du Saussay à Ballancourt (91). Tout retard

ne pourra donner lieu à une indemnisation. Les participants devront rejoindre le groupe à une étape du road-book.

- IV- Est admis, tout cyclecar, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car, dont l'<u>année de</u> fabrication est antérieure à 1960 et en règle avec la législation.
- V- Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des communes traversées. Tout manquement à ces prescriptions ou arrêtés entraînera l'exclusion immédiate de la balade.
- VI- Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas, en tenir les organisateurs responsables.
- VII- S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour la circulation du ou des véhicules engagés.
- VIII- La sécurité est assurée par au moins 7 motos modernes (gilets fluorescents) et la caravane comprend une voiture-balai.
- IX- Les participants, pour des raisons de sécurité, ne devront pas dépasser le véhicule de sécurité en tête du convoi.
- X- Tout participant, motard de sécurité ou conducteur d'un véhicule participant doit respecter la loi en matière d'alcoolémie. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate. Si une personne, avec un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi à la date de la manifestation ; provoquait un accident ou incident, elle serait déclarée responsable à 100% du sinistre et ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.
- XI- Le ou les véhicules balai ne devront jamais dépasser le dernier participant. Si une réparation s'avérait trop longue, la moto, scooter ou cyclecar sera chargé dans le véhicule— balai à l'initiative du responsable dépannage.
- XII- Les pleins d'huile et d'essence sont à la charge du participant y compris le complément que pourrait fournir l'organisation en cours du parcours.
  - XIII- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non participation.
- XIV- Le présent règlement est joint au bulletin d'inscription et sera de nouveau remis à chaque participant en même temps que la plaque événement à apposer sur le véhicule et sera relu avant le départ de la balade.

Ce document est à retourner accompagné du paiement par chèque libellé à l'ordre de **TerroT Club de Ballancourt** et du présent règlement paraphé à :

## Association Terrot Club de Ballancourt toutes Motos Anciennes Mairie de Ballancourt

2 rue de la Mairie 91610 Ballancourt Tel : 06 78 92 86 05 (Phil)

**A**:

A propos de l'hébergement, merci de faire vos choix :	
( ) Je ne souhaite pas être hébergé.	
( ) Je souhaite être hébergé le ( ) vendredi, le ( ) samedi. Nombre de personnes : ( )	
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation, être titulaire d'un p	ermis
de conduire en cours de validité et je joins à ma demande la somme de :euros par ch	nèque
bancaire / chèque postal à l'ordre du TERROT CLUB DE BALLANCOURT.	

De la mention « lu et approuvé » : Le :

Signature du demandeur précédée